

### SITUATION

Avant de vendre des options de vente, l'investisseur doit être en mesure d'acheter les valeurs sous option advenant le cas où l'acheteur décide d'exercer les options. Ainsi, il « garantit » ses options de vente soit par un dépôt en espèces, soit par le montant de la vente à découvert de l'action.

Malgré une telle contrainte, la vente d'options de vente peut s'avérer un moyen d'acquérir des actions à un prix inférieur au cours du marché. En fait, plusieurs investisseurs préfèrent vendre des options de vente plutôt que de placer des ordres d'achat à un cours limite inférieur au cours du marché et d'attendre une chute des cours.

### OBJECTIF

Permettre à l'investisseur d'acheter des actions à un prix net inférieur au cours du marché tout en augmentant le rendement du portefeuille à cause de la prime reçue.

### STRATÉGIE

Les actions XYZ se négocient à 27,00 \$. Un investisseur estime que ces actions sont légèrement surévaluées tout en étant très confiant en ce qui concerne leur rendement à long terme. Au lieu de placer un ordre à cours limite sur les actions pour l'achat de titres XYZ à un prix légèrement inférieur au marché, il décide plutôt de vendre des options de vente ayant un prix de levée de 27,00 \$.

L'investisseur vend donc 10 options de vente XYZ JUIN 27 à une prime de 1,15 \$. Son revenu s'établit à 1 150,00 \$.

### RÉSULTATS

#### Scénario 1 : le prix de l'action XYZ baisse sous la barre des 27,00 \$.

À l'expiration des options de vente, les actions XYZ se négocient à 26,00 \$. Étant donné que le détenteur des 10 options de vente XYZ JUIN 27 a décidé d'exercer ses options, l'investisseur se trouve dans l'obligation d'acheter les actions XYZ au cours de 27,00 \$ l'action.

Donc, l'investisseur a obtenu 1 000 actions XYZ à un prix net de 25,85 \$ l'action (c'est-à-dire 27 000,00 \$ pour les 1 000 actions qui lui ont été assignées à 27,00 \$ l'action moins le revenu de 1 150,00 \$ précédemment encaissé), ce qui est encore inférieur au cours du marché de 26,00 \$. Advenant le cas où les actions XYZ tombent en dessous de 25,85 \$ (c'est-à-dire le prix de levée moins la prime), l'investisseur se trouve dans l'obligation d'acheter les actions XYZ à un cours soudainement bien supérieur à celui du marché. Il peut subir de lourdes pertes s'il ne liquide pas sa position vendeur des 10 options de vente XYZ JUIN 27.

Notez que, dans le cas d'une vente d'options de vente non couvertes, l'investisseur s'expose à des pertes potentielles importantes si le cours de l'action chute de façon importante.

#### Scénario 2 : le prix de l'action XYZ augmente au-dessus de 27,00 \$.

L'investisseur conserve son revenu de prime d'options, mais peut-être regrette-t-il de ne pas les avoir achetées à 27,00 \$. Sa situation demeure rentable, cependant, tant que le cours des actions XYZ reste inférieur à 28,15 \$ (c'est-à-dire 27,00 \$, plus la prime de 1,15 \$).

Ici, l'investisseur qui n'a pas garanti (ou couvert) ses options tire le même profit que l'investisseur couvert étant donné que, dans les deux cas, les options viennent à échéance sans valeur. Ainsi, les deux vendeurs ne sont pas assignés.